

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° DEC_2024_35

Objet : Convention de mise à disposition d'un bureau au centre social à M. Etienne DAISEY, adjoint de direction.

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

VU la demande de location formulée par M. Etienne DAISEY, adjoint de direction,

DECIDE

Article 1 : De mettre à disposition de M. Etienne DAISEY, un bureau au centre social du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie moyennant une participation financière de 20 € par mois et sera payable en 2 fois le 31 août 2024 et le 28 février 2025.